

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALCOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs.
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 23 Janvier 1872.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince, par Ordonnance en date du 17 de ce mois, a autorisé M. Henri de Payan, Secrétaire Général du Gouvernement, à accepter et à porter la croix de Chevalier de l'Ordre de Charles III, qui lui a été conférée par S. M. le Roi d'Espagne.

M. le Chevalier Peiroleri, Plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie et M. le Comte Piccolomini, Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco ont procédé à Rome, le 6 janvier courant, à l'échange des ratifications des deux conventions signées à Florence le 20 juillet 1871 entre l'Italie et la Principauté, pour l'assistance réciproque des malades indigents et pour l'assistance judiciaire aux nationaux des deux pays.

M. Félix Van Zeller, Consul Général du Prince à Lisbonne, a eu l'honneur, le 15 de ce mois, de présenter à S. M. le Roi de Portugal, avec une lettre autographe de S. A. S., les insignes de la Grand Croix de l'Ordre de St-Charles.

NOUVELLES LOCALES.

Mardi dernier il y a eu au Palais un grand déjeuner, auquel assistaient LL. AA. le Prince et la Princesse de Waldeck-Pyrmont, qui passent l'hiver à Menton.

Le lendemain a été donnée dans les salons particuliers du Prince une soirée dansante qui réunissait une partie de la société de Monaco et un certain nombre de personnes appartenant à la colonie étrangère.

S. A. S. le Prince héréditaire a quitté Monaco le jeudi 18 de ce mois, à bord de son yacht, pour faire une excursion le long des côtes de France.

Une foule nombreuse, composée de toutes les classes de la société, accompagnait à sa dernière demeure, samedi dernier, un de ces hommes de bien dont la mort cause une perte grande pour les malheureux.

M. Jacques Aillaud de Sausses, major en retraite de l'armée italienne, chevalier des ordres royaux des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, a succombé après environ un mois de maladie, à l'âge de 73 ans.

M. Aillaud de Sausses avait débuté comme élève dans la marine sarde. Entré plus tard dans l'infanterie, il en sortit volontairement, vers 1832, avec le grade de capitaine, grade qu'il reprit lorsque, sur sa demande, il fut réintégré dans les cadres de l'armée.

Nommé à cette époque capitaine de place à Nice, il fut ensuite promu au grade de major, et envoyé comme commandant de place à Albenga où il demeura jusqu'à sa mise à la retraite.

Le concert de dimanche soir a été splendide; indépendamment de plusieurs grands morceaux exécutés par l'orchestre, parmi lesquels nous citerons la marche du *Tannhäuser*, l'ouverture du *Pardon*, le ballet de *Faust*, nous avons entendu deux de nos meilleurs solistes MM. Oudshoorn et Bruguier.

Le premier a joué une ravissante fantaisie sur la *Fille du régiment*; il a, comme de coutume, recueilli de nombreux bravos. Quant à M. Bruguier, son succès a été complet dans un *Caprice* et une *Villanelle* de Danbé. Rappelé, il a dû rejouer le second de ces morceaux.

La commission franco-italienne des chemins de fer de la Ligurie, dit le *Cosmopolite*, a signé, ces jours derniers, le procès-verbal de réception définitive des travaux.

Il est presque certain, en conséquence, que la ligne ferrée sera ouverte au public le 1^{er} février prochain.

THEATRE DE MONTE CARLO.

MARDI. — Grand succès sur toute la ligne ce soir là dans le *Genre de M. Poirier*, cette spirituelle étude de mœurs contemporaines d'Emile Augier et Jules Sandeau. Le *Genre de M. Poirier* est assez

connu pour qu'il nous soit nécessaire d'en faire l'analyse; on sait que cette pièce est écrite dans ce style nourri et plein d'élévation qui caractérise les œuvres de ces deux maîtres contemporains.

Nous nous contenterons donc de relater la façon dont cette comédie a été interprétée.

MM. Berton et Lesueur, nous l'avons déjà dit, sont deux acteurs d'un mérite transcendant, et bien dignes d'interpréter cette œuvre remarquable. Quel naturel, et comme ils ont bien su tous deux entrer, l'un dans la peau du parvenu *Poirier*, l'autre dans celle du noble gaspilleur et insouciant *marquis de Presles*.

Dans la scène de l'entretien entre le *Marquis* et *Poirier*, tous les deux ont atteint le *summum* de la perfection. Aussi que d'applaudissements ont-ils recueilli; que de bravos leur jeu savant a-t-il excité!

A côté de ces deux personnalités marquantes, figuraient également d'autres artistes d'un talent réel; nous avons nommé MM. Reynald, Deltombe, Mussay et Chédivy.

M. Reynald, que nous a envoyé l'Odéon, est un acteur de mérite; certes, son rôle est bien court et presque effacé dans le *Genre de M. Poirier*; il a su cependant en tirer le meilleur parti. De l'aisance, une jolie diction et surtout l'intelligence de saisir la valeur et le ton du personnage qu'il est appelé à représenter: telles sont les qualités que nous avons remarquées en lui.

M. Deltombe a été très-bon, surtout dans le premier acte, qui est pour *Verdelet* le plus important, d'ailleurs. C'est bien l'homme prudent, le conseiller méconnu, celui enfin auquel l'expérience des hommes et des choses a appris à tout peser mûrement, et à ne rien laisser à l'irréflexion. Il a eu de bons moments qui lui ont valu de nombreux bravos. Nous sommes heureux de ce succès, car c'est là un artiste consciencieux et dont le naturel nous plaît infiniment.

De même que M. Deltombe, M. Mussay a un naturel parfait. Avec un acteur de troisième ordre, le rôle de *Vatel* passerait inaperçu; avec M. Mussay, on le remarque. Il ne dit que quelques mots, mais il les dit si bien qu'on se les rappelle tout comme s'il s'agissait d'une longue tirade à effet. Bravo, Monsieur, si vous êtes aussi bon *Vatel* devant vos fournisseurs qu'en présence du public, vos saucées doivent être excellentes et nous voudrions en goûter. A la condition cependant que notre gourmandise ne nous contraigne pas à faire des dettes et à avoir M. Chédivy pour créancier. Il dit trop bien leur fait à ceux qui lui ont des obligations, et nous ne voudrions pas

nous trouver, vis-à-vis de lui, dans le même cas que *le Marquis de Presles*.

M^{lle} Fillion, sous les traits d'*Antoinette* laisse malheureusement beaucoup à désirer; ce n'est pas là un rôle pour elle; le poids est trop lourd pour ses épaules. Le public a néanmoins témoigné de la sympathie à cette actrice qui, en somme, a fait ce qu'elle a pu pour se mettre au niveau de MM. Berton et Lesueur.

Quant à M^{lle} Jeanne Dumas, elle a su, dans son rôle effacé de *Françoise*, laisser deviner qu'elle était là par complaisance; le public l'avait du reste déjà jugée plusieurs fois sous un autre aspect et ce jugement ne lui avait pas été défavorable, au contraire.

JEUDI. — *Le Pour et le Contre* et *le Piano de Berthe* composaient le spectacle.

On connaît la donnée de la première de ces deux pièces; elle peut se résumer en ceci: le quel est le plus coupable du mari qui trompe sa femme ou de la femme qui trompe son mari? L'auteur ne conclut pas; il se contente de faire valoir le *pour* et le *contre*. Mais le spectateur devine facilement cependant, que dans l'esprit de M. Octave Feuillet, l'un est aussi coupable que l'autre. C'est notre avis.

M. Berton jouait le rôle du *Marquis* et M^{lle} Magnier celui de la *Marquise*. Le premier a rendu, avec le naturel qui le caractérise, ce type dont le langage est par trop maniéré à notre avis. Quant à M^{lle} Magnier, elle eut été parfaite si sa voix fut montée au diapason voulu. Plusieurs de ses phrases ont été perdues pour le public. Malheureusement le *Pour et le Contre* est une de ces pièces qui demandent à être entendues parfaitement d'un bout à l'autre.

Espérons que cette actrice, plus à même d'apprécier une autre fois la portée de sa voix, mettra celle-ci d'accord avec son jeu scénique qui est excellent.

M^{lle} Jeanne Dumas a été une sémillante *Louison*; tous les interprètes ont été rappelés et applaudis.

Dans le *Piano de Berthe*, pièce assez décousue et écrite comme... on en écrit malheureusement trop, M. Berton s'est montré au public sous les traits de *Frantz*. C'est là un rôle extravagant qui ne sied pas à un artiste de cette valeur; on dirait que l'acteur le comprend, car il le joue avec un laisser-aller qu'on ne remarque pas dans ses autres interprétations. M. Berton a néanmoins recueilli, dans divers passages, de nombreux et légitimes bravos.

M^{lles} Fillion et Oppenheim remplissaient, la première le rôle de *Berthe*, la seconde celui de *Julie*. Celle-ci a été charmante; elle joue avec esprit, et a des exclamations de naïveté, d'ingénuité délicieuses. Quant à M^{lle} Fillion, elle portait en vraie grande dame une superbe robe de satin vert agrémentée de dentelles et de feuillages.

SAMEDI. — Seconde représentation du *Gendre de M. Poirier* par les mêmes artistes.

Nous nous contenterons de dire que le succès a été aussi complet que la première fois. Tous, sans exception, ont été rappelés et applaudis avec enthousiasme.

Ce soir, la *Tasse de thé* et les *Brebis de Panurge* avec M. S'-Germain.

Nous donnons ci-après le programme du concours de tir aux pigeons qui aura lieu à Monte Carlo le 7 février.

Cet établissement ne devant être ouvert, ce jour-là, qu'aux concurrents des prix donnés par l'Administration du Cercle des Étrangers, et son inaugu-

ration solennelle ne devant avoir lieu qu'ultérieurement, nous renvoyons à plus tard sa description; elle fera suite au compte-rendu du concours.

Inauguration des Tirs de Monte Carlo.

Grand concours international de tir aux pigeons à Monaco.

Mercredi 7 février 1872 (midi)

Prix d'essai. — 2,000 francs offerts par l'administration des bains de Monaco, ajoutés à une poule de 50 fr., par concurrent; moitié forfait. Le second recevra 25 %; le troisième, 15 % pris sur les entrées. — 3 pigeons à 24 mètres.

Vendredi, 9 février 1872 (onze heures).

Grand prix du Casino. — 10,000 francs offerts par l'administration des bains de Monaco. Entrée, 100 fr.; moitié forfait. Le second recevra, 60 %; le troisième, 25 %; le quatrième, 15 % pris sur les entrées. 7 pigeons à 28 mètres. — Ont le droit de prendre part à ces tirs: les membres du Cercle des patineurs (tir aux pigeons du Bois-de-Boulogne-Paris), du Gun-Club et du Hurlingham-Club (Londres), ou toute personne sur la présentation d'un membre du Comité.

La règle suivie pour les conditions du tir sera celle du Cercle des patineurs, à Paris.

Le Comité déléguera les commissaires et juges qui exerceront sans appel. Les inscriptions seront reçues jusqu'au mardi 6 février, à midi, au secrétariat de l'administration à Monaco. Les inscriptions prises le 6 février, à midi et avant le commencement de chaque tir, seront de 75 francs, sans forfait, pour le prix d'essai et de 125 francs, sans forfait, pour le grand prix du Casino.

La poudre-coton est interdite.

Toutes les personnes non inscrites comme tireurs, payeront chaque jour une entrée de 25 fr.

Les membres de comité :

MM. le marquis du Lau; le prince A. de Chimay; le prince Esterhazy; le comte Hallez-Clapart; le duc de Hamilton; le prince de Sagan; le comte L. de Turenne; le duc de Vallombrosa; Vaussitart; A. Dennetier, secrétaire du Comité, 37, rue Lafayette, Paris; à Nice, Grand Hôtel Chauvain.

Le Capitaine Vanittart
CHRONIQUE DU LITTORAL.

Menton. — Le prince et la princesse de Metternich sont arrivés, mercredi dernier, dans notre ville, et sont descendus au château de Carnolès, ancienne résidence des Princes de Monaco.

Nice. — Le duc de Persigny est mort ces jours derniers dans notre ville. C'était un des plus intimes amis de Napoléon III.

Le duc est mort d'une maladie de la moëlle épinière. Sa femme était au Caire au moment où il a succombé.

— Trois grands personnages sont arrivés dans notre ville ces jours derniers; ce sont: M. Sherman, général en chef des armées américaines, Grant, fils du Président des États-Unis, et Washburne ministre américain à Paris.

Toulon. — L'escadre d'évolutions de la Méditerranée est rentrée sur notre rade, venant de la Corse.

— Le *Louis XIV* est parti précipitamment pour Marseille, on ignore dans quel but. Quelques personnes assurent que ce bâtiment se rend à cette destination afin de recevoir le prince de Galles; S. A. R. s'embarquerait à Marseille pour aller à Nice par mer.

Un brick italien s'est échoué sur le banc de l'Alne par suite d'une fausse manœuvre. Le bâtiment n'est cependant pas en danger.

NOUVELLES.

M. Guizot, sur le rapport de M. de M. Patin, secrétaire perpétuel de l'académie française, avait obtenu le prix triennal de 20,000 francs affecté « à l'ouvrage le plus propre à honorer et à servir le pays. » L'ouvrage de M. Guizot avait pour titre *l'Histoire de la France*. A la notification qui lui a été faite par M. Patin de cette distinction, M. Guizot a répondu en informant l'Académie qu'il fondait, avec les intérêts de la somme à lui décerner, un prix triennal qui sera accordé au meilleur ouvrage publié pendant les années précédentes, soit sur l'une des grandes époques de la littérature française, soit sur la vie et les œuvres d'un des grands écrivains français, prosateurs, poètes ou philosophes.

La princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince de Cobourg-Gotha, son fils et la princesse Amélie, sa fille, venant de Vienne, sont arrivés à Paris.

Le journal espagnol *El Cronista*, qui se publie à New-York, annonce dans son numéro du 20 décembre, sur la foi d'un télégramme qu'il reçoit de la Havane, sous la date du 18 du même mois, la mort du baryton Gassier, mari de la célèbre chanteuse du même nom. M. Gassier est mort du vomito ou fièvre jaune.

Une grande société philharmonique, dit le *Ménestrel*, s'organise en ce moment à Paris. Le but qu'elle se propose est non-seulement d'obtenir, par le concours d'excellents instrumentistes, une exécution parfaite des œuvres des maîtres morts et vivants, mais encore d'offrir aux compositeurs inconnus les moyens de se faire juger par le public, qui n'est admis à se prononcer que sur les œuvres agréées par les directeurs des théâtres.

L'empereur du Brésil a renvoyé son départ pour Rio, parce qu'il désire visiter à fond toutes les bibliothèques de Paris. A celle de l'Arsenal, il s'est entretenu longuement avec M. P. Lacroix qu'il a étonné par son érudition.

Voici l'ordre dans lequel sont présentés à l'Académie de musique les candidats au fauteuil d'Auber :

1° M. Victor Massé. — 2° M. F. Bazin. — 3° M. E. Reyer. — 4° M. Antony Elwart.

On assure que c'est M. Massé qui sera nommé.

On annonce la mort du Père Antonelli, directeur des écoles Pies.

Sous ce titre les *liards cachés*, nous trouvons dans le journal *l'Égalité*, de Marseille, les charmantes lignes suivantes :

Un homme était à table avec sa femme, ses enfants et un ancien ami qui leur était arrivé et devait dîner avec eux. Comme ils étaient tous assis de la sorte, midi sonna, l'étranger vit la porte s'ouvrir, et un enfant pâle et couvert de vêtements d'une blancheur de neige, entrer furtivement. Cet enfant ne tourna pas la tête, ne prononça pas un mot, et se dirigea tout droit vers la chambre voisine. Peu après, il en ressortit, et s'éloigna aussi silencieusement qu'il était entré.

Le deuxième et le troisième jour il vint, et se retira de la même manière. A la fin, l'étranger demanda à son hôte à qui appartenait ce bel enfant qui tous les jours à midi s'introduisait ainsi dans la chambre.

— Je n'ai pas vu d'enfant, répondit ce dernier, et je ne devine pas non plus à qui il pourrait appartenir.

Le lendemain, quand l'enfant revint selon sa coutume, l'étranger le montra au père, mais celui-ci ne l'aperçut pas; et de leur côté également la mère et les enfants ne l'aperçurent pas. Alors, l'étranger se leva, se dirigea vers

la chambre où l'enfant était entré, ouvrit légèrement la porte, et regarda dans l'intérieur.

Il vit le petit assis par terre, et fort occupé à fouiller avec ses ongles dans les fentes du plancher. L'enfant n'eut pas plutôt aperçu quelqu'un, qu'il disparut. Notre homme raconta à ses hôtes ce qu'il venait de voir, et fit si bien la description de l'enfant, que la mère s'écria :

— Hélas! cet enfant est mon fils chéri, qui est mort depuis un mois!

On souleva le plancher, et l'on trouva deux liards qu'un jour l'enfant avait reçus de sa mère pour les donner à un malheureux. Mais le petit s'était dit en lui-même :

— Avec ces deux liards je pourrai m'acheter un biscuit!

Et c'est dans ce but qu'il les avait cachés dans les fentes du parquet.

Comme il était venu à mourir dans l'intervalle, cette mauvaise action l'empêchait de trouver le repos dans la tombe, et tous les jours à midi, heure où il avait naguère enfoui les deux liards, le remords le ramenait dans la chambre afin de les déterrer.

Les parents s'empressèrent de donner au premier pauvre cette faible somme à laquelle ils eurent soin d'ajouter une autre aumône, et désormais l'enfant ne revint plus. Il avait enfin trouvé le repos dans sa tombe.

Le *Conservateur*, de Nice, a commencé la publication d'une série de *Lettres politiques sur les jeux*; nous reproduirons successivement ces lettres qui méritent d'attirer l'attention publique :

PREMIÈRE LETTRE.

Monsieur le rédacteur en chef,

Le *Gaulois* annonçait, il y a quelques jours, qu'un fonctionnaire en situation d'être bien informé sur ce sujet, affirme qu'il existe à Paris plus de dix mille tripots.

Vous même, dans un de vos écrits (*) où vous traitiez la question du rétablissement des jeux publics en France, vous notiez ce fait que les maisons où ils se tenaient avaient existé chez nous pendant 70 ans, comme elles existent encore ailleurs « sans que les gouvernements qui s'y sont succédé aient cru commettre « une action immorale en donnant ces concessions. »

Vous avez dit en outre, et fort à propos, que supprimées une première fois en France, les maisons de jeu public y furent rétablies « dans l'intérêt de la morale, dit le décret, et afin de réfréner les tripots « clandestins. »

Or, la question est de nouveau remise sur le tapis. Un projet sérieux a été soumis à M. le ministre des finances, et une personne qui doit être bien renseignée m'écrivait, il y a quelques jours, que l'Assemblée nationale en serait avant peu saisie.

Nos députés sont en ce moment préoccupés du soin de chercher de nouvelles sources d'impôt. La Chambre résiste aux efforts du gouvernement qui veut qu'elle impose les matières premières; il faut deux cent quarante sept millions pour combler le déficit de l'exercice qui s'ouvre. C'est aux dépens de l'industrie nationale que M. Thiers veut se les procurer, au risque de précipiter la crise qu'elle traverse, et de la forcer, par une révolution économique à laquelle elle n'est pas préparée, à se transformer, ce qui lui sera impossible, ou à périr, ce qui n'est que trop facile à prévoir.

N'y a-t-il donc pas d'autres expédients, moins dangereux et moins iniques? Ne pourrait-on pas trouver d'autres taxes moins onéreuses pour le commerçant et pour le travailleur? Est-ce qu'il ne serait pas possible de faire payer, tout ou partie de notre déficit, par des revenus qui ont fait la fortune de la Belgique et de la Suisse, et où l'Allemagne a puisé les millions avec lesquels elle nous a fait la guerre?

Voilà la question qui se pose aujourd'hui; vous m'avez demandé de vous en dire mon avis; le sujet est délicat, à Nice surtout où certains préjugés ont été soutenus par des notabilités respectables; mais, en toutes matières, la vérité est bonne à dire, tel est mon sentiment, et puisque vous m'y conviez, je consens à la rechercher avec vous.

Les maisons de jeu d'Allemagne devant être fermées au 1^{er} janvier 1873, si toutefois la loi votée est appliquée, il y a une opportunité évidente à examiner s'il est bon d'abroger la loi du 18-22 juillet 1836, et d'autoriser l'ouverture d'établissements similaires dans quelques unes de nos villes de France qui reçoivent un grand nombre d'étrangers opulents, habitués à la grande vie, qu'il faut attirer par le luxe et les plaisirs, et qui se rendront de préférence où ils pourront trouver des émotions et satisfaire leurs goûts de prodigalité.

Beaucoup de stations thermales y ont songé, et plusieurs pays prennent déjà les devants afin d'être les premiers à recueillir le riche héritage des établissements d'Allemagne.

La Suisse voit s'ouvrir une campagne à laquelle prennent part toutes les localités du Valais. Des propositions ont été agréées par l'administration et il paraît à peu près certain que pour la saison estivale prochaine, les jeux seront installés partout.

D'autres pays se hâtent d'imiter cet exemple. L'Espagne, qui a déjà St-Sébastien, vient d'accorder une concession de cinquante ans pour la fondation d'une maison à Cadix. La Belgique, qui avait décrété la suppression, se ravise aujourd'hui et le Sénat a exprimé ce vœu que le gouvernement consulte la législature sur le point de savoir : « si le maintien des « jeux en Allemagne, (éventualité prévue et probable), « ne créerait pas un motif suffisant de les maintenir « en Belgique. »

Il n'est donc pas certain que l'Allemagne elle-même soit bien décidée à supprimer les maisons existantes, et, si elle les supprime, il est dans les choses possibles que ce soit pour en attribuer le privilège exclusif à l'Etat. Une considération devant laquelle on pourrait bien s'incliner au dernier moment, c'est que les jeux de Baden, Hombourg, Aix-la-Chapelle, Wiesbaden, Spa, etc., ont payé partout les dettes municipales, enrichi les populations et versé au trésor public deux milliards cinq cents millions.

Si nous pouvions nous assurer de tels avantages, nous payerions facilement notre rançon; nous ne serions pas forcés de pressurer le petit contribuable; nous ne leverions la dîme que sur le riche, et même que sur le superflu du riche, sur la passion du prodigue; nous ne risquerions pas de tarir la source de l'impôt en écrasant l'industrie de surtaxes et en entravant, par des contributions égales à la valeur de la marchandise, comme pour les cafés, toutes les transactions du commerce.

Des financiers conseillent la suppression de l'amortissement dont le jeu a été plus d'une fois suspendu; ce moyen est dangereux en ce qu'il peut ébranler le crédit et nuire à la nécessité de futurs emprunts. D'autres réclament des économies et surtout la réduction du budget de la guerre que le gouvernement de M. Thiers veut au contraire augmenter de 76 millions. Pourquoi ne pas couvrir ces dépenses par l'impôt sur les jeux publics, et épargner, par suite, nos usines, soulager nos petits rentiers et nos agriculteurs?

Pourquoi! Vous le savez de reste : la force de préjugé, la sentimentalité, la facile propagation de l'erreur qui a l'apparence d'une vérité morale! Jusques à quand nous payerons-nous de mots?

En présence des périls qui nous menacent si nous n'acquiescions pas promptement notre dette, n'est-il pas temps de rejeter ces sophismes et de s'attacher à la réalité des choses? Pas d'imagination; voyons seulement le côté pratique.

La question des jeux renferme bien des problèmes que je n'ai pas la prétention d'examiner en détail, dans vos colonnes, et qui s'étendent jusqu'aux extrêmes li-

mites du droit naturel, du droit commercial, du droit civil et du droit international. Ils se compliquent d'intérêts majeurs, de passions impérieuses, de droits incontestables, et de devoirs sociaux. Pour en trouver la solution, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, il faudrait emprunter ses arguments tout à la fois à la science et à la conscience, sonder dans ses profondeurs les mystères du cœur humain, interroger la sagesse et l'expérience et observer, avant tout, les lois du bon-sens qui seront toujours, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, les meilleurs guides et la raison suprême.

Je comprends le plan d'une si large conception, mais je suis obligé, pour ne pas encombrer votre journal, de la circonscrire dans des limites plus étroites. Si vous voulez m'accorder votre hospitalité et me la continuer pour la suite de cette étude, j'espère que vos lecteurs y trouveront quelques faits nouveaux ou oubliés, quelques vérités méconnues et quelques solutions raisonnables et pratiques.

Dans cet espoir, à bientôt et tout à vous.

GUY DE LA MOTTE.

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 15 au 21 Janvier 1872.

OSPEDALETTI. b. la Garde, italien, c. Orsero, s. lest FINALE. b. Trois frères, id. c. Ginocchio, charbon MENTON. b. Miséricorde, id. c. Lamberty, sur lest ONEGLIA. b. St-Michel Archange, français, c. Masséna, bois

Départs du 15 au 21 Janvier 1872.

NICE. aviso à vapeur le *Favori*, français, c. Lugeol, s.l. SAN REMO. yacht *Isabelle II*, national, c. Ciaïs, id.

15 c. le numéro; 54 fr. par an. — Hors Paris: 64 fr.; le numéro, 20 centimes.

GAZETTE DE PARIS

DIRIGÉE PAR UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ D'HOMMES D'ÉTAT, DE DÉPUTÉS ET DE PUBLICISTES

La *Gazette de Paris* publiera : *Le Feuilleton des Théâtres*, par Théophile Gautier. — *Les Expositions*, par Théophile Gautier. — *Les Musées*, par Arsène Houssaye. — *Traité d'histoire*, par Paul de Saint-Victor, Henry Houssaye, Léon de Lisle. — *Sur la Brèche*, par Xavier Aubryet. — *A la Volée*, par Théodore Barrière. — *Les Contes Parisiens*, par Théodore de Banville. — *Les Premières représentations*, par Frou-Frou. — *L'Esprit des mots*, par Armand Gouzien. — *Gazette satirique*, par Gaston Jollivet. — *Pages inédites* de Sainte-Beuve, Alexandre Dumas, Gérard de Nerval.

LE CHIEN PERDU ET LA FEMME FUSILLÉE

Roman inédit, par l'auteur des *Grandes Dames*, paraît en feuilleton.

Prime gratuite. — Les abonnés d'un an recevront pour cent francs de gravures de maîtres, format grand in-folio: *La Vierge allaitant*, de Léonard de Vinci; *la Chasse au Cerveauil*, d'Horace Vernet; *la Méléé*, d'Eugène Delacroix; *l'Odalisque couchée*, par Ingres; *la Sainte Famille*, du Corrège; *le Banquet de Cerises*, de Fragonard; *la Cruche cassée*, de Greuze, etc., etc.

Pour s'abonner à la GAZETTE DE PARIS

Adresser un mandat de poste au directeur du journal 423, rue Montmartre, à Paris.

GIORDAN'S LIBRARY

Avenue Victor Emmanuel 7, à Menton

SUCCURSALE CHEZ M. SINET, A MONACO

Spécialité de livres français et anglais.

Rue de Lorraine, 48.

A Nice, chez Visconti, rue du Cours, œuvres complètes d'Emile Négrin de Nice poésies, linguistique, lexicographie, littérature.

(*) LE JEU et les MAISONS DE JEU, par Alziary de Roquefort, *Journal de Nice* du 24 décembre 1868.

A VENDRE OU A LOUER
près du Casino

JOLIE VILLA

Très richement meublée

Vue magnifique dominant le plateau de Monte Carlo.
S'adresser à la villa, Avenue St-Michel.

Hôtel-Restaurant de Strasbourg

TENU PAR **LOUIS BOULAS**

Ex-Cuisinier de l'Hôtel de Paris

Cabinets de société et jardin. — Chambres meublées.

SALLE DE BILLARD.

Monte Carlo, près le Casino (Monaco).

TAVERNE ALSACIENNE

tenue par JAMBOIS, à la Condamine.

Magnifique établissement, à proximité du Casino.
Déjeuners chauds et froids. — Bière de Vienne à 35 cent.
Consommations de 1^{er} choix. — Billards.

**Hôtel et Pension Suisse
A MONTE CARLO**

tenue par M. A. Margotat; restaurant à la carte et à prix fixe, ouvert toute l'année.

Le service se fait aussi régulièrement que dans les premières maisons de Paris.

En vente à l'imprimerie du Journal:

MONACO ET SES PRINCES

par HENRI MÉTIVIER.

Deux volumes grand in-8° — Prix: 5 francs.
pour la France et l'étranger fr. 7 70 en un mandat poste

Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée. Service d'Hiver du 23 Octobre 1871.

DE MENTON A NICE.

PRIX DES PLACES			STATIONS.	DÉPARTS										
1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.		MATIN					SOIR					
			MENTON	8 38	11 3	midi 40			4 24	7 40	10 40			
» 70	» 50	» 35	Roquebrune	8 50	11 14	»			4 37	7 53	»			
» 95	» 70	» 50	MONTE CARLO	8 59	11 24	midi 58			4 48	8 3	11 4			
1 15	» 90	» 65	MONACO	9 5	11 34	1 4			4 54	8 10	11 10			
1 95	1 45	1 05	Eze	9 19	11 47	1 18			5 8	»	»			
2 15	1 60	1 15	Beaulieu	9 27	11 55	»			5 16	»	»			
2 45	1 85	1 35	Villefranche-sur-mer	9 34	midi 2	1 30			5 23	8 36	11 33			
3 05	2 25	1 65	NICE	9 47	midi 15	1 43			5 36,	8 49	11 46			

DE NICE A MENTON.

			NICE	7 53	10 5	midi 49	2 45	4 36	8 24	11 50			
» 55	» 45	» 30	Villefranche-sur-mer	8 5	10 21	1 1	2 58	4 50	8 37	min. 2			
» 85	» 70	» 45	Beaulieu	8 12	10 28	1 8	»	4 57	8 44	»			
1 5	» 80	» 55	Eze	8 20	10 36	1 19	»	5 9	8 52	»			
1 95	1 45	1 05	MONACO	8 35	10 57	1 35	3 23	5 24	9 6	min. 25			
2 15	1 60	1 15	MONTE CARLO	8 40	11 3	1 41	3 29	5 30	9 12	min. 31			
2 35	1 75	1 35	Roquebrune	8 51	11 16	1 51	»	5 42	9 21	»			
3 05	2 25	1 65	MENTON	9 »	11 25	2 »	3 45	5 51	9 30	min. 47			

Grand Hôtel des Bains à Monaco

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient encore de s'agrandir, comme annexe, l'ancien hôtel du Louvre qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse restaurant sur la mer.

Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires.

La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris, à des prix très modérés.

Hôtel et Restaurant de Lyon, rue du Milieu, 23. — Table d'hôte et Pension. — Chambres meublées.

RESTAURANT BARRIERA, avenue Florestine, à la Condamine. — Chambres meublées. — Pension.

A VENDRE PARCELLES de TERRAIN de diverses contenances.

Quartier de la Colla, près la gare de Monaco.

S'adresser à M. FRANÇOIS BIVÈS pour tous renseignements

En vente à l'imprimerie du Journal:

UNE VISITE A MONACO

Prix: fr. 1; par la poste, fr. 1 20.

30 Minutes
DE
NICE

SAISON D'HIVER A MONACO

DU 1^{er} NOVEMBRE 1871 AU 1^{er} MAI 1872

15 Minutes
DE
MENTON

Parmi les Stations hivernales du Littoral méditerranéen, Monaco occupe la première place par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs et qui en ont fait aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant ces mois où la bise et les frimas désolent les contrées moins privilégiées.

La Principauté de Monaco, située sur le versant des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord. L'hiver, sa température est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin.

La presqu'île de Monaco est posée comme une corbeille éclatante dans la Méditerranée, cette vaste mer d'un bleu intense. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des larges horizons; — la lumière enveloppe ce calme et riant tableau. Monaco, en un mot, c'est le miroir du printemps.

Monaco possède un vaste Etablissement de Bains de Mer, ouvert toute l'année, où se trouvent également des salles pour l'hydrothérapie, pour des bains d'eau douce, d'eau minérale et des bains de mer chauds.

Pour les étrangers désireux de demeurer près de l'Etablissement des Bains, il y a dans l'Etablissement même l'Hôtel des Bains, parfaitement aménagé, avec table d'hôte et restaurant et qui joint

le rare avantage de la modicité des prix au confortable le plus complet.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des géraniums, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

Au bas des jardins on vient de terminer l'installation d'un vaste et magnifique Tir aux Pigeons.

En face de l'Hôtel de Paris on voit des magasins contenant tout ce que l'élégance parisienne peut offrir parmi les objets de luxe et de première nécessité, un bureau de tabac où l'on trouve avec les tabacs ordinaires de la région française, les cigares étrangers supérieurs de l'entrepôt du Grand Hôtel, au Boulevard des Capucines de Paris.

On y voit de plus 3 somptueux cafés avec billards.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, de charmantes villas, coquettement posées au milieu des orangers et des citronniers, offrent aux étrangers de nombreux appartements.

A partir du 1^{er} novembre la Saison des Fêtes commence à Monaco pour se prolonger sans interruption jusqu'au 1^{er} mai.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions que les Etablissements des bords du Rhin, Wiesbaden, Hombourg et Bade. Pendant toute la saison d'hiver, une troupe d'artistes des meilleurs théâtres de Paris y joue, plusieurs fois par semaine, la comédie et le vaudeville.

Des Concerts splendides, dans lesquels se font entendre les plus grands virtuoses et les plus célèbres cantatrices, viennent ajouter à l'éclat de cet orchestre, dont la réputation justement acquise est aujourd'hui européenne. L'Administration donne fréquemment de grands bals parés, des réunions dansantes et des bals d'enfants.

Le Casino contient des Salles de Conversation et de Bal, ainsi qu'un Cabinet de Lecture où se trouvent tous les journaux illustrés, toutes les publications françaises et étrangères — environ 150 Journaux et Revues.

Dans les Salons de Jeux, vastes et bien aérés, il y a en permanence des tables de Trente-et-Quarante et de Roulette.

La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs.

Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or. Le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 fr.

Le trajet de Paris à Monaco se fait en 24 heures; de Lyon en 15 heures; de Marseille en 7 heures.